



# De la coordination des normes à la construction des ressources territoriales Le cas des Villes et Pays d'Art et d'Histoire en Rhône-Alpes

Pierre-Antoine Landel, Guy Saez, Samuel Périgois

## ► To cite this version:

Pierre-Antoine Landel, Guy Saez, Samuel Périgois. De la coordination des normes à la construction des ressources territoriales Le cas des Villes et Pays d'Art et d'Histoire en Rhône-Alpes. Labellisation et mise en marques des territoires, Nov 2011, Clermont-Ferrand, France. <halshs-00995834>

**HAL Id: halshs-00995834**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00995834>**

Submitted on 26 May 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **De la coordination des normes à la construction des ressources territoriales**

### **Le cas des Villes et Pays d'Art et d'Histoire en Rhône-Alpes**

#### **Coordination of the standards to the construction of the territorial resources:**

#### **the case of the “Villes et Pays d'Art et d'Histoire” (Cities and Country of Art and History) in the Rhone-Alpes region**

Pierre-Antoine LANDEL  
Guy SAEZ  
UMR PACTE-  
Université de Grenoble

Samuel PERIGOIS  
Observatoire des politiques  
culturelles de Grenoble

#### **Résumé :**

Le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » est autant associé à la qualité de l'animation et de la valorisation d'un site qu'à sa qualité patrimoniale et architecturale. Sa mise en œuvre s'appuie sur l'existence d'un réseau qu'il s'agit d'interroger. Notre questionnement porte sur l'apport spécifique du label VPAH au sein des politiques de patrimonialisation mises en œuvre actuellement. A partir de l'analyse du réseau reliant 10 sites de la région Rhône-Alpes, nous interrogeons l'évolution des logiques normatives au travers du fonctionnement en réseau, puis la place du label dans la construction de ressources territoriales. Au final, émergeraient de nouvelles formes de gouvernance patrimoniales, qui accompagnent les recompositions et participent au développement territorial.

**Mots clés :** patrimoine, réseau, label, ressource, norme, Rhône-Alpes.

#### **Abstract**

The “Ville et Pays d'Art et d'Histoire” label (Cities and Country of Art and History) is associated as much with the quality of the animation and the valorization of a site that to its patrimonial and architectural quality. Its implementation is based on the existence of a network which is about to be questioning. Our questioning currently relates to the specific contribution of the VPAH (**Villes et Pays d'Art et d'Histoire**) label within the policies of *patrimonialisation* implemented. Based on the analysis of the network connecting 10 sites of the Rhone-Alpes area, we question the evolution of normative logics through operation in network, then the place of the label in the construction of territorial resources. To finish, new patrimonial forms of governorship would emerge, which accompany recombining and take part in the territorial development.

**Key words:** heritage, network, label, resource, standard, the Rhone-Alpes.

« Villes et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH) est un label attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication à des collectivités locales, dans l'objectif de valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés. Il se matérialise par une convention entre l'Etat et la (ou les) collectivité(s) locale(s) signataire(s) qui s'engage(nt) dans la mise en œuvre d'un programme d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture.

Ce label, créé en 1985, s'inscrit dans les dynamiques de patrimonialisation en œuvre, en parallèle aux profonds mouvements de recomposition territoriale. Il est communément associé à l'image de la qualité patrimoniale et architecturale et à celle de la qualité de l'animation et de la valorisation. La mise en œuvre de cette politique patrimoniale et culturelle s'appuie sur l'existence d'un réseau dont il faut questionner les finalités. Le réseau est-il le garant de la qualité du label et du respect de son application ? Vise-t-il à assurer la pérennité d'une politique basée sur le conventionnement ?

La problématique retenue consiste à interroger l'adéquation, la « coïncidence » entre label patrimonial et réseau, en appréhendant la question de la structuration du réseau par les différents échelons (notamment l'échelon régional) et ses « fonctionnalités », avec l'hypothèse que le réseau n'offre pas seulement des services aux sites et aux acteurs du patrimoine. Si l'on pense que l'objectif du réseau ne réside pas strictement dans la garantie d'une valorisation de la qualité patrimoniale et architecturale des sites, il faut se demander s'il ne structure pas une logique normative qui reconfigure en quelque sorte les enjeux en termes de gouvernance et de champs d'action.

Notre questionnement porte sur l'apport spécifique du label VPAH au sein de toutes les politiques de patrimonialisation mises en œuvre actuellement. Deux hypothèses nous paraissent intéressantes à poser. La première est relative aux **logiques normatives**. Si, au départ, la norme était fixée par l'Etat et adaptée au travers des conventions, l'hypothèse que nous proposons repose sur le constat du rôle croissant des réseaux dans la reconstruction de cette norme. Elle serait issue d'un double processus de coordination entre des normes différentes issues de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales impliquées dans le label. Dans certains cas, le territoire aurait capacité à transcender ce système de normes, pour en définir un qui lui serait propre. C'est dans ce cas que l'on aboutirait à des logiques de différenciation des territoires. La seconde hypothèse vise alors à poser le label comme **opérateur de la construction de ressources territoriales**. En effet, nombre de territoires font du patrimoine un moteur de leur développement sans que les modalités de mobilisation de cette ressource ni son efficacité réelle ne soient clairement évaluées. Plutôt qu'un produit, le patrimoine serait une ressource entrant dans les processus de construction des territoires et, dans certains cas, de mise en évidence de qualités spécifiques permettant une différenciation sur des marchés mondialisés. Dans ce cas, le patrimoine - au service du projet de territoire - ne pourrait être mobilisé en tant que tel ; ce n'est qu'à partir d'opérateurs remplissant des fonctions telles que la révélation de la ressource patrimoniale, son articulation avec d'autres ressources, sa préservation et sa valorisation, que pourrait être conçue la définition de cette ressource territoriale. Le réseau VPAH pourrait, dans certaines conditions qui restent à préciser, être un opérateur de cette ressource.

C'est autour de ces deux aspects problématiques que s'articulera notre réflexion sur le réseau. Pour interroger ces questions, nous mobiliserons les résultats d'une étude menée en 2007 en région Rhône-Alpes pilotée par l'Observatoire des Politiques Culturelles à la demande de la DRAC Rhône-Alpes (Saez, Landel, Périgois, 2007). A cette époque, dix sites

bénéficient du label Villes et Pays d'art et d'histoire, cinq villes, quatre pays et une agglomération. Il s'agit des villes d'Albertville (2003), Chambéry (1985, renouvelé en 2007), Saint-Étienne (2000), Valence (1985), Vienne (1990, 2007), des Pays du Forez (1998), des Trois Vals – Lac de Paladru (1991), de la Vallée d'Abondance (2003) et des Hautes Vallées de Savoie (1991, 2006) et de l'agglomération d'Annecy (2004).



## **I. Label, normes et réseau**

La mise en œuvre de la politique de label s'appuie sur l'existence d'un réseau. VPAH met en relation divers types d'acteurs, à différents échelons, parmi lesquels on recense des professionnels de l'architecture et du patrimoine, des services d'animation, des élus, les services des Directions régionales des affaires culturelles et la Direction de l'architecture et du patrimoine (ministère de la Culture).

Un détour par la notion de réseau permettra de montrer son caractère fécond pour comprendre les formes et modalités d'organisation de l'espace matériel et symbolique qu'est le label VPAH. Il s'agira alors de mettre en évidence la structuration du réseau, à partir de la trame d'acteurs impliqués aux différents échelons de la politique de label, puis de développer les apports du réseau, c'est-à-dire ses « fonctionnalités » et ses services, ainsi que la dynamique du réseau et les logiques induites autour de la question de la recomposition des normes.

### **La notion de réseau : définition et matérialité**

Deux champs semblent particulièrement significatifs pour illustrer la réattribution de sens dont fait l'objet la notion de réseau actuellement. Le premier, caractérisé par un usage prégnant de la notion dans la société, renvoie à la façon de qualifier les modalités - matérielles ou dématérialisées - de transmission d'informations et notamment les technologies qui

permettent ces circulations et transferts (on pense au développement de l'informatique, des technologies de communication et d'Internet). Le second, qui n'est pas déconnecté de l'usage précédent, sert à désigner les transformations contemporaines des sociétés dites « postmodernes » : la notion de réseau est fortement mobilisée pour qualifier les implications des logiques communément définies comme relevant de la globalisation et de la mondialisation et caractérisées notamment par l'interdépendance « globalisée » des économies, la tertiarisation, les processus de mobilité... L'idée de « société en réseau », notamment utilisée dans le décryptage de la société informationnelle (Castells, 1998), a permis la popularisation de la notion qui renvoie également parfois à l'idée de « virtualisation » et de « déterritorialisation ».

L'usage de la notion, notamment dans les sciences humaines et cognitives, amène à distinguer couramment les réseaux sociaux (Bakis, 1993) des réseaux techniques (Dupuy, 1991) - le rapport entre les deux ne devant pas être négligé, autour de la notion de territoire (Offner, Pumain, 1996). Dans le premier cas, il s'agit de considérer le réseau comme un regroupement d'acteurs ayant des propriétés en commun. Dans le second, le réseau se définit communément comme un dispositif spatial, composé de points et de lignes (nœuds, points de connexion, voies), qui assure la circulation d'éléments divers (matériels, immatériels, informations, personnes, etc.) et permet des échanges. Il est ainsi inséparable de la notion de flux mais également de celle de distance et il implique interaction, concentration, hiérarchie et discontinuités. La reconnaissance d'un support (physique ou non) permettant une dimension relationnelle constitue un élément qui explique l'importance attribuée à la composante spatiale dans les mobilisations de la notion. Celle-ci a particulièrement été développée en géographie, par exemple à travers les réseaux urbains (Pumain, Sanders, Saint Julien, 1989) via l'étude des flux, des maillages, la modélisation spatiale et dans ses imbrications avec la question territoriale et les systèmes.

Si Internet et la ville apparaissent comme deux exemples caractéristiques de la dimension réticulaire, c'est notamment par leur capacité à diffuser les innovations ; l'importance de cette diffusion a déjà été soulignée (Hägerstrand, 1967) et le rôle de la structuration des réseaux dans cette diffusion apparaît fondamental. Cet aspect nous semble intéressant à mobiliser ici ainsi que celui qui porte sur l'enjeu d'organisation de l'espace suscité par la notion.

A travers l'analyse du label VPAH, il ne s'agit pas d'envisager le réseau comme un simple ensemble de « choses » connectées entre elles, mais bien comme un **dispositif socio-politique et spatial, c'est-à-dire organisé, hiérarchisé et « localisé » et dont la structuration assure une circulation d'informations et remplit des fonctions correspondant à des objectifs et des attentes**<sup>1</sup> (en vue d'assurer le fonctionnement du label). Concevoir ainsi le réseau implique de mobiliser la notion d'échelle et d'observer de près les caractéristiques des relations établies entre les acteurs des « pôles » et des « nœuds » et qui participent à ce maillage patrimonial et culturel. Notre problématique aborde VPAH sous l'angle du réseau, comme **mode d'organisation d'action collective et comme dispositif spatial**, à travers l'analyse de l'articulation entre label patrimonial et réseau et leur mise en perspective, ainsi que l'étude de ce réseau d'acteurs.

### **La dimension polymorphe de la structuration du réseau VPAH**

---

<sup>1</sup> Une analyse poussée des attentes permettrait de distinguer les attentes des publics concernés par la valorisation de l'architecture et du patrimoine et celles propres aux professionnels de l'animation et acteurs du label.

VPAH est une politique nationale et le réseau s'apparente à un dispositif structuré qui apporte des services divers sous le contrôle et avec l'appui de la puissance publique. Différentes échelles peuvent être mises en évidence, entre le local et l'international, amenant à l'idée de réseaux multiformes.

Tout d'abord, un premier échelon identifiable est celui du niveau local, c'est-à-dire ce qui fait en quelque sorte la substance du réseau : il repose sur les personnels d'animation que sont les animateurs de l'architecture et du patrimoine, les guides conférenciers agréés par le ministère de la Culture, et éventuellement des assistants du patrimoine sur certains sites...<sup>2</sup> En 2008, le réseau compte 131 villes et pays d'art et d'histoire qui constituent l'ossature du réseau. Des échanges (nombreux et plus ou moins formels) existent au sein des équipes et entre animateurs de l'architecture et du patrimoine.

A l'échelon régional, le réseau VPAH se structure autour des services des DRAC, avec des intensités différentes selon les régions. La DRAC met en œuvre la politique de label au niveau régional. L'étude menée en 2007 a permis de mettre en évidence le dynamisme du réseau rhônalpin et sa perception relativement bonne par les différents acteurs impliqués. La DRAC est le lieu privilégié de rencontre des animateurs de la région. Elle répond au besoin de mutualisation et d'échange d'expériences (cf. infra). Les services du ministère de la Culture structurent le réseau VPAH au niveau national, en particulier la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA), issue d'une fusion de la Direction de l'architecture avec celle du patrimoine en 1998 (le label est géré au niveau du Bureau de la diffusion). En 1995 a été créé le Conseil national des VPAH, organe qui émet des avis sur les candidatures (et les retraits de label, qui restent toutefois exceptionnels) et qui participe au développement de la politique du réseau en formulant des recommandations.

Enfin, il existe une Association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et Villes à Secteurs sauvegardés et protégés qui, depuis 2001<sup>3</sup>, participe à la vie du réseau en proposant des temps d'échanges<sup>4</sup>, des conseils aux collectivités signataires adhérentes. Les motivations des sites à adhérer ou non à cette association sont variables (coûts, attentes, connaissance de la structure...). Le label VPAH trouve des prolongements à d'autres niveaux, notamment à l'échelon international à travers des liens avec d'autres réseaux patrimoniaux et culturels (exemples : réseau Alliance des Villes Européennes de Culture, Patrimoine mondial Unesco) ; sans oublier les relations et partenariats à divers échelons, territoires de projets et territorialités croisées (communes, intercommunalités, pays et « intercommunautarités », départements, régions, etc.) ainsi qu'avec les acteurs des champs culturels, sociaux, touristiques, économiques, urbanistiques...

L'étude menée en 2007 montre que le réseau s'appuie sur un nombre restreint de personnes ressources, notamment aux niveaux national et régional. Les interactions entre les réseaux régional et national apparaissent par ailleurs faibles. Mais les porteurs du label au niveau local insistent sur l'importance de l'imbrication de ces différentes échelles. La place des élus des collectivités signataires au sein du réseau mérite d'être soulignée : il apparaît que leur implication et leurs échanges restent modérés (hormis durant la phase de candidature au label). Si l'on peut parler d'une certaine consistance du réseau pour les animateurs et les professionnels, c'est nettement moins le cas pour les élus : le constat est celui de leur faible mobilisation dans le réseau, notamment en lien avec la configuration de celui-ci. Toutefois leur implication peut se faire à travers l'Association nationale des VPAH.

---

<sup>2</sup> Le recrutement d'un personnel qualifié constitue la seule contrainte réelle du conventionnement pour les sites.

<sup>3</sup> Elle regroupe au départ des sites VPAH, les secteurs sauvegardés ayant rejoint l'association en 2003.

<sup>4</sup> Elle mène actuellement une étude sur les Pays d'art et d'histoire.

## **Les fonctions et apports du réseau**

Cette organisation réticulaire de « l'espace VPAH » mérite d'être analysée à travers ses fonctionnalités, c'est-à-dire en termes de contenus, de services offerts à l'animation, ses dynamiques et les manières dont s'en saisissent les acteurs.

Le réseau offre un support de formation et d'échange pour les porteurs du label. Ces fonctionnalités se matérialisent en particulier par des réunions ou des sessions de formations, notamment au sein de la DRAC et sur les sites labellisés. Des échanges informels tissent par ailleurs des liens entre les divers acteurs du label et de l'animation du patrimoine.

L'échelon régional est particulièrement important, notamment à travers l'accompagnement des collectivités (durant les candidatures, dans le fonctionnement avec le soutien financier, technique et scientifique), les sessions de formation (formation préparatoire à l'examen de guide conférencier et réunions pour la formation continue des guides et animateurs), la mise en œuvre de projets collectifs (par exemple en Rhône-Alpes concernant des actions éducatives pour le public jeune, la mise en ligne d'un dossier électronique sur les VPAH et leurs spécificités sur le site Internet de la DRAC).

A travers des rencontres des animateurs du patrimoine et de leurs assistants, le niveau régional constitue un lieu privilégié de transfert d'information, de réflexion et un support de formation. Le réseau offre un intérêt réel en termes de mutualisation d'expériences et de dialogue et d'échanges. L'appartenance à ce réseau est jugée importante, tant pour les animateurs que les élus. Son existence apparaît essentielle pour les premiers qui peuvent se sentir en quelque sorte « isolés » sur leur territoire, au regard de l'organisation des services et des compétences mobilisées. Pour les élus, l'intérêt est aussi stratégique avec la conscience de bénéfices liés au fonctionnement d'un réseau (« *si on est en réseau on est mieux connu, on est mieux apprécié* », selon un élu). Enfin, certaines problématiques ne peuvent trouver de solutions locales et individuelles et nécessitent une appréhension collective (par exemple la question du mécénat) et l'enjeu pour le réseau est d'être à la fois pertinent et efficient.

## **La dynamique de réseau et la recomposition des normes**

Espace de co-construction, le réseau participe à la diffusion de bonnes pratiques. Il offre aussi un support de cadrage de la logique de labellisation, au sens où, de plus en plus, il prend en charge les modalités de définition de l'action. Prenons l'exemple de l'élargissement du champ patrimonial auquel participe le réseau, d'une part à travers l'émergence d'un discours sur les nouveaux champs patrimoniaux, d'autre part à travers la mise en place de moments d'échanges et de formations sur ces thématiques, aux différents échelons du réseau. Le réseau participe à la mobilisation des nouveaux champs patrimoniaux, à la légitimation de leurs modalités d'appréhension et plus globalement à l'élargissement de la notion. On pense en particulier au champ mémoriel, au patrimoine immatériel et aux savoir-faire, aux patrimoines industriels, ruraux et naturels, aux objets architecturaux et urbanistiques contemporains, dont la mobilisation est accrue sur les sites depuis quelques années. Le réseau VPAH met alors en quelque sorte en réseau de nouvelles géographies patrimoniales, de nouveaux lieux de « patrimonialité » (quartiers périphériques des villes, sites industriels), connectés aux sites « conventionnels » de visites et activités d'animation.

Egalement, en favorisant les liens et partenariats avec des acteurs d'autres secteurs (socio-culturels, ethnologiques, urbanistiques...) et en recherchant une articulation plus grande entre patrimoine, culture, urbanisme et tourisme, le réseau incite à des transformations dans les modalités de médiation et d'animation : diversification des modes d'animation, spécialisation

en fonction des types de publics... Le réseau participe ainsi à la construction d'une approche plus dynamique du patrimoine et à la sensibilisation des publics et des populations à cette conception élargie.

Concevoir le réseau comme un cadre organisateur amène à s'interroger sur le rôle effectif du réseau dans le choix des modèles et normes mobilisés dans l'animation et la médiation, mais aussi sur l'impact de la structuration opérée par le réseau sur le label, c'est-à-dire l'« effet réseau » en termes de définition et de destination du label.

Au-delà de logiques de mutualisation d'informations et de services, le réseau apparaît comme un lieu de discussion, de coordination voire de transcendance des normes. Dans le cas de la communication ou de la mobilisation de certains outils pédagogiques et de valorisation par exemple, le réseau, en tant que lieu de capitalisation des expériences, engendre des modes de faire renvoyant à des logiques normatives. Le réseau « dit » ce que doivent être les actions du label et les qualifie. En termes de référentiel, VPAH se caractérise par une forte dualité entre local et global. L'usage de la charte graphique par les professionnels locaux est révélateur à cet égard : il oscille entre une logique d'identification via son caractère normatif<sup>5</sup> et une quête de singularité.

Faut-il alors voir le réseau comme un modèle de régulation ? Premièrement, concernant la régulation du réseau lui-même et sa constitution par la « communauté » VPAH. Il faut noter que la DRAC participe au recrutement des animateurs sur les sites, à partir de critères en termes de formation et de compétences. Deuxièmement, une hypothèse serait que la dimension réticulaire permet de gérer les logiques de concurrence entre les sites labellisés. On remarque également que le renouvellement des conventions, souhaité par l'Etat, participe à l'actualisation des projets territoriaux et tend à favoriser une meilleure cohérence du réseau en évitant l'accroissement des décalages entre les sites, ainsi qu'entre les attentes et les besoins. Toutefois, cette logique de conventionnement renouvelé apparaît malléable dans son application, ce qui annonce une réponse nuancée à la problématique de la dimension référentielle du réseau.

Le réseau se révèle donc comme étant un lieu de capitalisation permettant d'interroger l'expérience, de la confronter avec d'autres, de discuter la norme, faciliter l'innovation et favoriser sa diffusion. Ce faisant, le réseau permet dans certains cas aux acteurs locaux de transcender les systèmes de normes plus ou moins bien coordonnés pour imposer leur propre système de normes. C'est dans ce cadre qu'émergent les conditions d'une autonomie du territoire, lui permettant, s'il est doté de moyens suffisants (en termes financiers, d'ingénierie...), de produire les outils de sa différenciation à partir de la construction de ressources qui lui sont spécifiques.

## **II. Label et ressources territoriales**

Notre questionnement porte aussi sur la place du patrimoine parmi les moteurs de l'économie territoriale. « *Ni mode, ni recherche, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes, entre les hommes, pour valoriser les richesses dont ils disposent* » (Pecqueur, 1989, page 16-17). Le réseau que

---

<sup>5</sup> « Cela permet de ne pas tomber en local dans des systèmes de communication de collectivités locales qui changent très souvent au rythme des modes graphiques. L'application de la charte graphique nationale dans nos documents est une garantie de longévité de lisibilité du label. » (un animateur du patrimoine).



constituent les Villes et Pays d'Art et d'Histoire nous amène à nous interroger sur leur place dans la recherche d'une compétitivité territoriale, au sein d'une économie mondialisée.

### **La question de la compétitivité des territoires**

A l'heure de la mondialisation, vécue comme un mouvement irréversible d'ouverture des économies, force est de constater que l'on assiste à la multiplication des territoires. Ceux-ci prennent des formes multiples, mais un certain nombre d'entre eux cherchent à se distinguer au travers de l'obtention d'un label distinctif, et ce à toutes les échelles : patrimoine mondial de l'humanité reconnu au travers du label Unesco, Parc naturel régional, Pôle d'économie du patrimoine, VPAH, Villages de caractère... Ils ont tous pour caractéristique de mobiliser des patrimoines pour se distinguer d'autres territoires.

Si l'on définit la compétitivité comme étant la capacité d'acteurs économiques à accéder à un marché, plusieurs formes peuvent être proposées. La première repose sur la compétitivité, qui fonctionne dans le cadre d'une production de produits standardisés, destinés à une consommation de masse. Il s'agit de rechercher une baisse des prix à tous les niveaux : salaires et charges, foncier, bâtiments, approvisionnements. Cette logique se traduit à l'extrême par la délocalisation, comme un aboutissement inexorable du modèle fordiste.

Au niveau de l'économie territoriale, ce sont d'autres formes de compétitivité qui vont nous intéresser. En tout premier lieu, il y a celle de la spécification, qui va faire qu'un territoire va construire une ressource qui lui est spécifique. A titre d'exemple, on peut citer l'exemple de la Grotte Chauvet, qui confère au département de l'Ardèche une ressource unique par sa qualité et son ancienneté. Une autre forme de compétitivité peut être décrite à partir de la différenciation. Il s'agit là de produits présents sur de grandes régions mondiales, mais que certains territoires vont arriver à différencier à partir d'organisations créées à leur niveau. C'est dans ce champ que s'inscrit le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire, qui, à partir de la distinction de qualités spécifiques aux patrimoines et aux modes de valorisation, tendrait à différencier les villes, les pays et agglomérations concernés, et à renforcer leur attractivité.

Enfin, il y a la compétitivité par l'innovation. Il s'agit pour les acteurs de nombreux territoires de la mobiliser au mieux, pour être en avance sur d'autres territoires. La forme la plus courante est l'innovation technologique qui permet d'accroître la productivité des entreprises. Il existe d'autres formes d'innovations que l'on peut situer au niveau social ou organisationnel. A titre d'exemple, certains pourront évoquer des formes d'innovation induites des structures de l'Economie Sociale et Solidaire, qui développent des projets intégrant une forte dimension culturelle, en articulant différentes ressources du territoire.

Ce sont ces trois dernières formes de compétitivité qui interrogent : spécification, différenciation et innovation. Elles résultent de processus d'ancrage territorial, résultant de jeux d'acteurs, inscrits dans des relations qui ne sont pas uniquement économiques. L'hypothèse que l'on pose est que le patrimoine y occupe une place importante voire déterminante. Associées à d'autres ressources, elles permettraient la construction d'activités nouvelles, protégées par leur lien aux territoires. Ainsi, le patrimoine, en permettant la construction de ressources territoriales, devient un levier d'attractivité.

### **Quel processus de construction des ressources territoriales ?**

La ressource, « *c'est ce qui sourd* » (Frémont, 2006, page 6), c'est un actif potentiel qui peut entrer dans un processus de production. L'observation des pratiques territoriales permet de proposer la distinction entre trois types de connaissances contribuant à la construction de ressources spécifiques aux territoires.

En premier lieu, les connaissances déjà acquises et transmises de génération en génération sont fortement localisées. Elles sont faites des caractéristiques du milieu, de sa géographie, de son histoire, de son économie, de sa culture. Elles sont véhiculées par des acteurs du territoire, selon des modalités complexes. Elles peuvent se mélanger avec des connaissances transférées d'ailleurs, qui sont souvent de nature méthodologique. Elles sont issues d'approches comparatives entre des territoires distincts, et véhiculées par les agents techniques ou leurs réseaux. L'expertise développée par les consultants, bureaux et centres d'études tient à ce niveau une place spécifique. Les approches comparatives de type « benchmarking » consistant à repérer des expériences qui fonctionnent sur d'autres territoires illustrent l'importance de ce type d'approche.

Les connaissances produites sur le territoire, à partir des ressources endogènes, méritent d'être questionnées. Ce processus mobilise certes des expériences produites localement, à partir d'inventaires, d'expertises, d'audits, d'évaluations, de documents de synthèse ou d'autres formes de restitution de l'action. Dans certains cas, le plus souvent sous la pression de partenaires extérieurs, les acteurs, porteurs des expériences, vont engager une démarche qui peut être caractérisée par des ruptures, à partir d'une distanciation vis-à-vis des pratiques vécues. Il peut s'agir de questionner l'expérience, et de la problématiser au regard d'une question qui va sembler centrale et déterminante, de la confronter au regard d'autres acteurs, qui peuvent être externes au territoire. L'essentiel est de sortir de l'action quotidienne, faite de la juxtaposition d'une multitude d'actions et de projets, pour prendre le temps du débat et de la confrontation, de sélectionner ce qui mérite d'être transmis et de le reformuler. Le terme de capitalisation est mobilisé. L'objectif est d'améliorer les pratiques en partant de l'expérience, voire, dans certaines conditions, de faciliter l'innovation dans les façons de concevoir l'action territorialisée. Ces conditions reposent sur la capacité des acteurs à définir des références partagées et des principes d'intervention, sans cloisonner ceux-ci par des normes et des règles contraignantes.

Ainsi, les ressources spécifiques naissent « *du jeu des acteurs confrontés à des situations inédites* » (Colletis, Pecqueur, 1993, p.496). En résultant d'un processus de construction impliquant des actions de sélection, d'identification, de conservation, d'exposition et de valorisation menées par des acteurs territorialisés (Landel, 2006), le patrimoine ne peut être reproduit. La question porte sur les processus induisant une spécification d'autres ressources issues du territoire. L'observation des conditions de mise en œuvre du label VPAH peut apporter des éléments intéressants.

### **Les Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine : lieu d'exposition ou lieu de capitalisation ?**

Le développement du label VPAH s'accompagne du développement de nouveaux espaces du patrimoine, intitulés « Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine » (CIAP). Dans le cadre des conventions qui leur attribuent le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », les collectivités territoriales s'engagent à mettre en œuvre des actions de valorisation du patrimoine et de l'architecture. Le CIAP a pour objectifs d'être un lieu « d'information et de présentation des enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et

paysagère de la ville<sup>6</sup> » et d'accueil des différents publics concernés par le label : habitants, jeune public, et touristes. Pour les habitants, il s'agit d'un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine, et les projets urbains et paysagers. Pour les touristes, il s'agit d'un espace d'accueil et d'information et pour les jeunes d'un support pédagogique dans le cadre d'ateliers portant sur l'architecture et le patrimoine.

La création des CIAP amène un renouvellement des logiques et des représentations liées aux différents types de publics. Dans la perception qu'en ont les responsables de sites et les instances de régulation et de mise en œuvre de la politique de label, le caractère transversal du lieu combinant exposition, accueil, événements et expositions, est essentiel. Dans les faits, des difficultés existent quant à sa mise en œuvre. Entre musées classiques et salles d'expositions, les situations sont fort diverses, sans que quiconque ne puisse les caractériser clairement. Sur les dix sites étudiés en Rhône-Alpes, seuls deux semblent correspondre aux définitions proposées, combinant architecture, urbanisme et patrimoine, au service des habitants et des visiteurs. Dans la plupart des cas, les sites labellisés disposent de salles « vitrines » du patrimoine local. Par contre, une observation des différences entre villes et pays, met en évidence des formes nouvelles d'interprétation, intéressantes à observer.

### **Des logiques différenciées : villes, pays et agglomérations d'art et d'histoire**

Si le label combine la double appellation, ses principes et modalités de mise en œuvre ont été définis à partir du cas des villes, premiers objets géographiques labellisés dans l'histoire de cette politique nationale. Or des différences existent en termes d'objets mobilisés, de modalités de prise en charge des objets et de stratégies, les pays étant plutôt dans une dynamique de développement local et de « construction territoriale » liée à des systèmes territoriaux récents alors que les villes sont dans des logiques d'image et de « diffusion patrimoniale » ; ces différences se retrouvent bien entendu sur le plan organisationnel. La labellisation d'agglomérations et de métropoles d'art et d'histoire devrait inciter à repenser les modalités du label en d'autres termes que ceux d'une hybridation des référents.

L'élaboration et l'implantation de Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine cristallisent les difficultés posées aux pays concernant les enjeux d'irrigation du territoire et d'alternative à la centralité. C'est ainsi que l'agglomération d'Annecy a installé au cœur d'un monument urbain remarquable, un centre d'interprétation, accueillant nombre de touristes, avec une volonté d'impliquer plus fortement la population locale. Dans le département voisin, le Pays des Hautes Vallées de Savoie regroupe quatre vallées : Maurienne, Tarentaise, Beaufortain et Val d'Arly. A côté de deux centres d'interprétation existants sur l'art baroque, de nombreux musées et maisons thématiques coexistent. L'ensemble est porté par la FACIM, fondation créée en 1970 par un journaliste, Gilles de la Rocque, directeur de l'office de tourisme de Courchevel qui créa un lieu de rencontres internationales. Depuis sa reprise par le conseil général de la Savoie, la fondation travaille en réseau, et développe des projets d'ensemble aux noms évocateurs : « chemins du baroque », « archipels d'altitude ». Ce faisant, la fondation accompagne la transformation des stations, en parallèle aux mutations de la demande touristique.

Le principe central est de considérer le territoire comme une offre touristique globale. Ce ne sont plus les stations de ski qui doivent faire venir les touristes mais les vallées avec l'ensemble de leurs ressources. Pour cela, le territoire se dote d'une nouvelle identité, à partir de la mobilisation des patrimoines naturels et culturels. Les touristes se voient offrir non pas

---

<sup>6</sup> Convention « Ville d'Art et d'Histoire » entre l'Etat et la Ville de Vienne, Titre II , Moyens, Article 2.

une mono-activité touristique mais une pluriactivité. Ils peuvent ainsi au sein d'un seul espace satisfaire un ensemble de besoins. En quelque sorte, le territoire relaie la mono-activité historique, le ski, dans l'offre promotionnelle. De la même façon que l'on pourra pratiquer d'autres sports de pleine nature, aller à la découverte des patrimoines, profiter d'activités culturelles qui leur sont liées et organiser une journée en Italie.

Ainsi, l'utilisation du patrimoine apparaît dans les discours à la fois comme une nécessité pour accroître l'attractivité du territoire mais aussi comme un moyen de le valoriser aux yeux d'une fraction de ses habitants qui le perçoivent de façon négative suite à des restructurations brutales, en particulier au niveau industriel. Ainsi, en jouant un rôle de coordination entre des acteurs locaux et des partenaires extérieurs (Etat, région, département), la FACIM joue un rôle d'opérateur dans la construction de la ressource patrimoniale et l'articulation avec l'activité touristique. Cette démarche met en évidence la nécessité de dépasser les modèles muséographiques classiques pour construire des lieux de créativité territoriale, favorisant des démarches de capitalisation à partir des expériences vécues sur les territoires.

## **Conclusion**

Dans un contexte de recul généralisé de l'Etat, le réseau a tendance à s'y substituer. Même si les services déconcentrés de l'Etat restent présents, avec des degrés d'implication variables selon les régions, les fonctions du réseau tendent à évoluer. A un outil de diffusion des normes s'ajoute un lieu d'échanges et de capitalisation, susceptible de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques. On l'a vu, la mobilisation de la notion de réseau permet aussi de positionner l'analyse en termes de pratiques et d'usages et, autre intérêt non négligeable, elle permet d'aborder la mise en œuvre d'un label patrimonial notamment sous l'angle de l'organisation de la différence. Parmi ces nouvelles pratiques se pose la question de l'évaluation, comme mode de transformation de l'action publique patrimoniale, à la condition qu'elle puisse associer les différents acteurs concernés.

La question de la représentativité de la région Rhône-Alpes soulève le problème des limites d'une telle analyse. Dans cette région, comparativement à d'autres, le réseau apparaît dense mais présente de fortes hétérogénéités ; si elles constituent un atout en termes d'expériences, d'innovations, elles posent également question quant à la cohérence d'ensemble de la politique de réseau. Plus globalement, le label VPAH – et à travers lui, le réseau - souffre d'un manque de visibilité dans l'espace public et de reconnaissance auprès des habitants, des touristes mais aussi des élus et des acteurs du territoire. On constate une certaine fragilité du réseau, en lien avec sa dimension confidentielle, le fait qu'il repose sur quelques personnes ressources ainsi qu'en lien avec sa jeunesse relative dans l'organisation et la structuration des politiques culturelles et l'histoire du patrimoine.

Il apparaît que la structuration du réseau a des impacts sur le fonctionnement du label. La question de la reconfiguration du réseau VPAH et de la gouvernance patrimoniale se pose, avec le risque d'une tendance au désengagement de l'Etat mais dans le même temps une saisie croissante, bien qu'inégalitaire, des enjeux culturels et patrimoniaux par les villes, les départements, les intercommunalités. A l'avenir le rôle des collectivités locales dans le réseau pourrait être accru en rapport avec leur capacité de saisie de l'innovation. S'oriente-t-on vers une nouvelle gouvernance patrimoniale à partir de l'articulation entre ressource et opérateurs de la ressource ? La problématique des imbrications entre le label et le secteur de la muséographie méritera une attention toute particulière dans les prochaines années, au fur et à mesure de la mise en place des CIAP.

## Bibliographie

Henry BAKIS, *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, PUF, Paris, 1993, 106 p.

Manuel CASTELLS, *La société en réseaux. L'ère de l'information*. Tome 1. Traduit de l'anglais par Philippe Delamare. Paris, Fayard, 1998, 613 p.

Gabriel COLLETIS, Bernard PECQUEUR, « Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers des nouvelles rencontres productives ? », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°3, 1993, pp. 489-508.

Gabriel DUPUY, *L'urbanisme des réseaux, théories et méthodes*, Armand Colin, Paris, 1991. 198 p.

Armand FRÉMONT, « A propos de la notion de ressource territoriale », in Hervé GUMUCHIAN, Bernard PECQUEUR (sous la dir.), *La ressource territoriale*, Economica-Anthropos, Paris, 2006, 252 p.

Torsten HÄGERSTRAND, *Innovation diffusion as a spatial process*, University of Chicago Press, 1967, 333 p.

Jean-Marc OFFNER, Denise PUMAIN, *Réseaux et territoires. Significations croisées*, Editions de l'Aube, 1996, 280 p.

Bernard PECQUEUR, *Le développement local*, Syros, Paris, 1989, 149 p.

Pierre-Antoine LANDEL (2006), « Invention de patrimoine et création de territoires », in Hervé GUMUCHIAN, Bernard PECQUEUR (sous la dir.), *La ressource territoriale*, Economica, Anthropos, Paris, 2006, 252 p.

Denis PUMAIN, Léna SANDERS, Thérèse SAINT-JULIEN, 1989, *Villes et auto organisation*, Economica, 191 p.

Guy SAEZ, Hervé GLEVAREC, *Le patrimoine saisi par les associations*, La Documentation française, Paris, 2002, 412 p.

Guy SAEZ, Pierre-Antoine LANDEL, Samuel PÉRIGOIS, *Villes et Pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes : bilan et perspectives*, rapport de l'étude commanditée par le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Rhône-Alpes et Direction de l'Architecture et du Patrimoine), Observatoire des Politiques Culturelles, Grenoble, 2007, 141 p.